République Française Département HAUTE-MARNE Commune de COMMUNE DE SAULXURES

Extrait du registre des délibérations Séance du 10 Février 2012

L'an 2012 et le 10 Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUPUY Jean-Pierre Maire

<u>Présents</u>: M. DUPUY Jean-Pierre, Maire, Mmes: CHANNAUX Rose-Marie, CREVISY Anne-Françoise, SMANIOTTO Annie, MM: BAUDHOIN Olivier, BRUNOT Hervé, DUPUY Jean-François, HABEMONT Claude, MARIET Sylvain, SCHERTENLEIB David, TOUSSAINT Emmanuel

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal: 11

Présents: 11

<u>Date de la convocation</u>: 05/02/2012 <u>Date d'affichage</u>: 05/02/2012

A été nommée secrétaire : M. BAUDHOIN Olivier

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- ELECTION DU MAIRE

2012-01 - NOMBRE D'ADJOINT

- ELECTION DU PREMIER ADJOINT

2012-02 - INDEMNITES DES ELUS

2012-03 - DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

2012-04 - CREATION D'UN CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

2012-05 - ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION FORESTIERE DU VAL DE MEUSE

2012-06 - CONTRAT SEGILOG

2012-07 - CREATION DE POSTES D'AGENTS COMMUNAUX

2012-08 - ELECTIONS DE DELEGUES AUX DIFFERENTS EPCI

2012-09 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN DE LA PARCELLE ZI 126

ELECTION DU MAIRE

Le Président, après en avoir donné lecture des articles L.21122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Candidat: M. DUPUY Jean-Pierre

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11

Nombre de bulletins litigieux 1

Nombre des suffrages exprimés 10

Majorité absolue 6

Ont obtenu: M. DUPUY Jean-Pierre dix voix (10)

M. DUPUY Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Réf: 2012-01 - NOMBRE D'ADJOINT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à un le nombre d'adjoint.

1

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. DUPUY Jean-Pierre élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin

Candidat: M. DUPUY Jean-François

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
Nombre de bulletins litigieux
Nombre des suffrages exprimés 10
Majorité absolue 6

Ont obtenu: M. DUPUY Jean-François dix voix (10)

M. DUPUY Jean-François ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjoint et a été immédiatement installé.

Réf: 2012-02 - INDEMNITES DES ELUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de fixer les indemnités de fonctions brutes mensuelles du Maire et de l'Adjoint à compter du 10 février 2012
- d'approuver les indemnités allouées aux élus suivantes :
 - M. DUPUY Jean-Pierre, Maire
 10 % de l'indice 1015 de l'indemnité de fonction brute mensuelle des maires des communes de moins de 500

habitants

- M. DUPUY Jean-François, 1er adjoint 2 % de l'indice 1015 de l'indemnité de fonction brute

mensuelle des adjoints des communes de moins de 500

habitants

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf: 2012-03 - DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1- De prononcer la délivrance et la reprise de concessions dans le cimetière
- 2- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- 3- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf: 2012-04 - CREATION D'UN CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de créer un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- de fixer le nombre de membres du conseil d'administration comme suit :
 - * 1 Président (le Maire)
 - * 4 membres élus
 - * 4 membres nommés

Les personnes suivantes ont été élues membres du CCAS :

- M. BAUDHOIN Olivier
- Mme CHANNAUX Rose-Marie
- M. HABEMONT Claude
- Mme SMANIOTTO Annie

Réf : 2012-05 - ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION FORESTIERE DU VAL DE MEUSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'adhérer au Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière du Val de Meuse
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent

Election de 2 délégués :

M. DUPUY Jean-Pierre et M. TOUSSAINT Emmanuel ont été élus délégués

Nomination de 2 garants :

M. DUPUY Jean-François et M. TOUSSAINT Pierre ont été nommés garants

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf: 2012-06 - CONTRAT SEGILOG

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'adhérer à SEGILOG à compter de ce jour
- d'autoriser le Maire à signer le contrat et tout document y afférent
- de prévoir les crédits nécessaires au budget

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf: 2012-07 - CREATION DE POSTES D'AGENTS COMMUNAUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- 1- La création d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe à temps non complet soit 6H/35ème ayant la fonction de secrétaire de mairie à compter du 1er mars 2012. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade.
- 2- La création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet soit 2H/151,67 ayant la fonction d'appariteur suite à la reprise des agents travaillant pour la commune après la défusion de VAL DE MEUSE. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspond au grade.
- 3- De modifier ainsi le tableau des emplois.
- 4- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf: 2012-08 - ELECTIONS DE DELEGUES AUX DIFFERENTS EPCI

Les personnes suivantes ont été élues à :

Communauté de communes du Bassigny :

Titulaire : DUPUY Jean-Pierre Suppléant : HABEMONT Claude

Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable (SMIPEP) :

Titulaire : SMANIOTTO Annie Suppléant : SCHERTENLEIB David

Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Marne (SDEHM) :

Titulaire: DUPUY Jean-François

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf: 2012-09 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN DE LA PARCELLE ZI 126

Le Maire expose la demande envoyée par Maître HOFFMANN Jean-Jacques, notaire à Chaumont (52) concernant la parcelle ZI 126 sur le territoire de Saulxures.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas faire prévaloir son droit de préemption sur la parcelle ZI 126 sur le territoire de Saulxures.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses:

Budget communal

Monsieur le Maire relate la dernière réunion avant les services de l'Etat concernant la répartition de l'actif et du passif des communes de Val de Meuse, Avrecourt et Saulxures. Il en résulte qu'une soulte de 32 000 € sera versée par Val de Meuse à la commune de Saulxures.

Entretien des espaces verts

Monsieur le Maire expose les différents devis concernant l'entretien des espaces verts de la commune. Le conseil demande un autre devis pour le désherbage.

Achat d'une lame de déneigement

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acheter une lame de déneigement pour la commune. Le conseil demande que 2 conseillers se déplacent pour voir l'état du matériel d'occasion proposé.

Problème sur le réseau d'eau

Monsieur le Maire informe que VEOLIA est passé dépanne le réseau d'eau de la commune suite au gel des canalisations.

Le conseil décide de nommé les personnes suivantes à la commission Eau :

TOUUSAINT Emmanuel, HABEMONT Claude, BRUNOT Hervé, DUPUY Jean-François et DUPUY Jean-Pierre

Date des réunions de conseil

L'assemblée décide que les réunions du conseil municipal se dérouleront de préférence le lundi.

En mairie, le 10/10/2012 Le Maire Jean-Pierre DUPUY